



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1751 – CAZARIUS
dossier lié : AMM n° 9700065

Maisons-Alfort, le 16 Mars 2010

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation phytopharmaceutique CAZARIUS® résultant d'une importation parallèle

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 6 novembre 2009 d'un dossier complet sur le plan administratif, déposé par M. CAZORLA S.L. de demande d'autorisation de mise sur le marché pour la préparation phytopharmaceutique CAZARIUS®, résultant d'une importation parallèle en provenance d'Espagne.

Considérant les articles R.253-52 à R.253-55 du Code Rural établissant une procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques en provenance de l'Espace économique européen, et les arrêtés d'application du 17 juillet 2001 et du 29 août 2002 ;

Considérant que la préparation importée, ARIUS®, bénéficie en Espagne de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 21.888, dont le titulaire est DOW AGROSCIENCES IBERICA S.A.;

Considérant que cette préparation est déclarée par le demandeur identique au produit de référence LEGEND®, qui bénéficie sur le territoire national de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 9700065, dont le titulaire est DOW AGROSCIENCES S.A.S.;

Considérant les compositions intégrales et les fabrications de ces deux préparations ;

L'Afssa estime que les informations disponibles permettent de conclure que la substance active de la préparation ARIUS® a la même origine que celle de la préparation de référence LEGEND® et que les compositions intégrales de la préparation ARIUS® et de la préparation de référence LEGEND® peuvent être considérées comme identiques.

En conséquence, l'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation CAZARIUS® présentée par M. CAZORLA S.L., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit de référence LEGEND®.

Marc MORTUREUX